

- Date de la rentrée scolaire 2024/2025 : Lundi 2 septembre 2024

HORAIRES DE LA JOURNÉE SCOLAIRE

Maternelle	Ouverture de l'école	Classe	APC	Pause méridienne	Ouverture de l'école	Classe	Garderie municipale gratuite
lundi – mardi jeudi – vendredi	8h30 - 8h40	8h40 - 11h45	11h45 - 12h15	11h45 - 13h55	13h45 - 13h55	13h55 - 16h	16h - 16h15
mercredi	8h30 - 8h40	8h40 - 12h00		REPAS 12h – 13h	garderie municipale gratuite 13h00 – 13h15		

Élémentaire	Ouverture de l'école	Classe	Pause méridienne	Ouverture de l'école	Classe	TAP APC	Garderie municipale gratuite
mardi vendredi	8h35 - 8h45	8h45 - 12h00	12h00 - 13h35	13h35 - 13h45	13h45 - 16h00		16h - 16h15
lundi jeudi	8h35 - 8h45	8h45 - 12h00	12h00 - 13h35	13h35 - 13h45	13h45 - 15h15	15h15 - 16h15	
mercredi	8h35 - 8h45	8h45 - 12h15	REPAS 12h15 - 13h15	TAP : Temps d'Accueil Péri-éducatifs APC : Activités Pédagogiques Complémentaires			



RESTAURATION SCOLAIRE

Les enfants des 2 écoles peuvent bénéficier du service de la restauration scolaire.

A l'école maternelle, les enfants sont accompagnés par les ATSEMS ainsi que par l'enseignante pour les élèves de la Petite Section.

A l'école élémentaire les enfants sont accueillis sur deux services de 12h à 12h45 et de 12h45 à 13h30. Les menus sont disponibles à l'affichage et sur le portail famille

Le mercredi, en fonction des effectifs, tous les enfants peuvent déjeuner ensemble.

PAUSE MÉRIDIANNE ÉLÉMENTAIRE : Avant ou après leur repas, les enfants bénéficient, de la présence des animateurs de l'Accueil de Loisirs et de l'ensemble des équipements et du matériel de la structure. Le vendredi l'animateur de l'espace jeunesse (géré par le centre socioculturel intercommunal Espace Camaïeux) est également présent.

Ce service est soumis à une cotisation annuelle, inchangée depuis 2010 de **19,75€ par enfant**.




Temps d'Accueils Péri-éducatifs Élémentaire : Lundi et jeudi de 15h15 à 16h15

Depuis 2013, l'accès aux TAP est gratuit. L'objectif est de permettre, à un plus grand nombre d'enfants, de découvrir des activités de façon ludique. Le choix des enfants continuera à être pris en considération, toujours dans la limite de l'organisation.



L'inscription aux TAP (lundi et/ou jeudi) est obligatoire, pour cela cocher la case TAP sur le portail famille

Activités	Associations
Art plastique Les enfants sont accueillis dans l'atelier de l'association	L'art Évolution
Théâtre	La Fiancée du Pirate
Rollers	Les Sauterelles
Ping-pong	Club Pongiste Nieulais
La citoyenneté et la solidarité	L'avenir en Héritage
Afro Danse	
Gymnastique	
Céramique (nouveau)	
Relaxation (nouveau)	
Septembre 2024 : 3 Ateliers audiovisuels animés par le Fond Audiovisuel de Recherche	
En projet : création d'une fresque murale et sensibilisation au « Sport et Handicap» avec le Comité Départemental Olympique et Sportif	
L'Accueil de Loisirs « Le carrelet »	
Expériences scientifiques, balades à vélos, promenades historiques dans Esnandes, zumba, activités manuelles de décoration sur les thèmes saisonniers (Noël, halloween ...) et autres. Jeux libres, de société, d'expression corporelle, sportifs, de coopération ...	



ACCUEIL DE LOISIRS « LE CARRELET »

Accueils du Périscolaire

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

De 7h30 à 8h35

De 12h à 13h35 (pause méridienne élémentaire)

De 16h15 à 18h30

Mercredi

7h30 à 8h35 et 13h15 à 18h30

Accueils lors des vacances scolaires

Accueil de Loisirs : 4 rue des Écoles 17137 Esnandes

05 46 01 33 48 – clsh@esnandes.fr

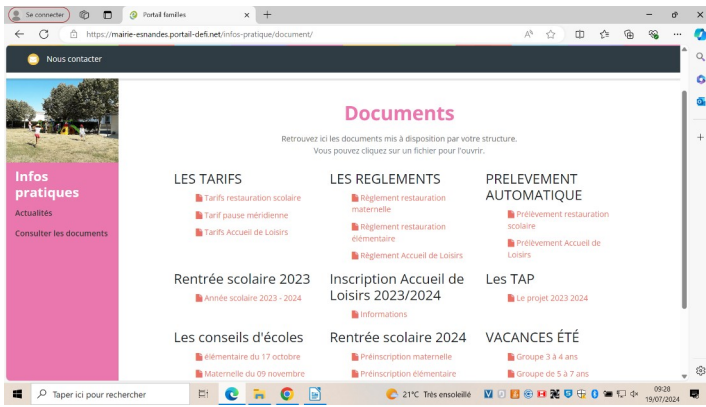


PORTAIL FAMILLES <https://mairie-esnandes.portail-defi.net/>

La présence des enfants aux services de la restauration scolaire et/ou de l'Accueil de Loisirs, est conditionnée à la création d'un compte sur le portail. Pour la prochaine année scolaire cela concernera uniquement les familles nouvelles.

- Pour les familles déjà inscrites il est impératif d'actualiser le niveau de classe de votre enfant
- Pour la cantine, les attestations des QF CAF doivent être actualisées et téléchargées sur le portail familles par les responsables des enfants.
- La réservation des repas n'est pas nécessaire, nous adoptons le principe du pointage des présences.
- Pour l'Accueil de Loisirs, la participation aux activités implique que le dossier des enfants soit complété dans son intégralité, accompagné de tous les documents obligatoires. Cela afin de répondre aux exigences légales des accueils de mineurs. Vous devez télécharger sur le portail : la photocopie des vaccins, l'attestation d'assurance au nom de l'enfant et votre attestation QF CAF. Attention, si le dossier n'est pas complet l'accueil des enfants pourrait être refusé.
- Pour l'Accueil de Loisirs lorsqu'une réservation a été réalisée et que l'enfant est absent, il est impératif de procéder à l'annulation de cette réservation afin de ne pas bloquer la place et de permettre une autre inscription.

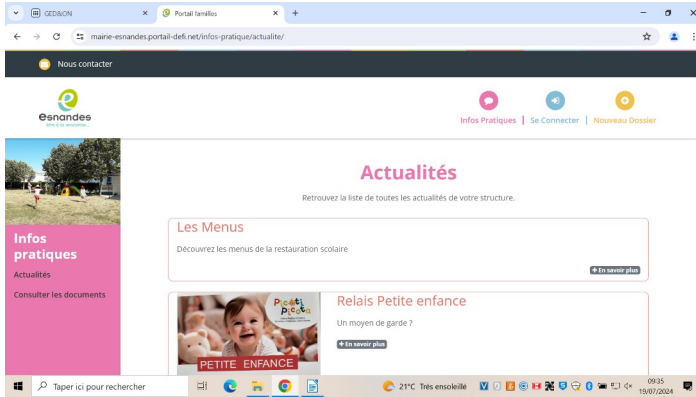
Les services de la commune et l'Accueil de Loisirs ne téléchargent pas les documents qui leurs sont envoyés par mail. En cas de non actualisation des attestations CAF, conformément aux règlements intérieurs, le tarif le plus élevé sera appliqué. Aucun remboursement ne sera accordé.



Le portail famille c'est aussi :

Toutes les informations et documents disponibles
 Infos pratiques ➡ Consulter les documents

Les actualités et les menus de la restauration scolaire
 Infos pratiques ➡ Actualités ➡ Les menus



Vacances	<u>Zone A</u>
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 19 octobre 2024 Jour de reprise : lundi 4 novembre 2024
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 21 décembre 2024 Jour de reprise : lundi 6 janvier 2025
Vacances d'hiver	Fin des cours samedi 22 février 2025 Jour de reprise lundi 10 mars 2025
Vacances de printemps	Fin des cours samedi 19 avril 2025 Jour de reprise lundi 5 mai 2025
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 5 juillet 2025

Mairie Esnandes
 Service enfance/jeunesse
 05 46 01 68 25 – ccas@esnandes

